

Communiqué de presse

Un Suisse dirige la mission d'observation CPLRE des élections locales en Turquie

28 mars 2024

Des élections locales sont organisées le dimanche 31 mars 2024 en Turquie. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE) envoie à cette occasion une mission d'observation sur place. La délégation est dirigée par le ministre jurassien David Eray.

Les élections municipales turques ont lieu le 31 mars 2024, afin d'élire les conseillers municipaux et provinciaux ainsi que les maires métropolitains et de districts. L'observation des élections locales constitue l'une des priorités du CPLRE. À ce jour, il a mené près de 115 missions de ce type, qui s'effectuent sur demande officielle des autorités nationales concernées. La composition politique des délégations est proportionnelle à la représentation des groupes politiques au sein du Congrès, qui tente en outre de parvenir à une représentation équilibrée des sexes.

Membre du Parti chrétien-social indépendant (PCSI), David Eray siège au sein du groupe du Parti populaire européen. Chef de la délégation du CPLRE pour les élections de dimanche, il se rendra dans la capitale turque Ankara.

Avant le jour de l'élection, plusieurs réunions sont organisées afin d'évaluer l'état de la démocratie électorale, avec la participation des institutions gouvernementales, d'élus locaux et régionaux, de représentants de l'administration publique (commissions électorales), des partis politiques (du pouvoir et de l'opposition), des médias, des milieux diplomatiques et de la société civile. Le jour du scrutin, douze équipes du Congrès seront déployées pour surveiller les procédures électorales dans les bureaux de vote, de l'ouverture à la fermeture et au dépouillement, dans différentes régions du pays.

À l'issue de chaque mission, un rapport est élaboré. Il porte sur les processus et faits observés lors du scrutin mais aussi sur la situation politique générale dans le pays, y compris l'état des droits et libertés fondamentaux, l'atmosphère dans laquelle la campagne électorale s'est déroulée et les progrès constatés en matière de démocratie. Après évaluation, le rapport est adopté par le Congrès en plénière. Une recommandation (adressée aux autorités nationales) et une résolution (adressée aux autorités territoriales) marque la fin de l'observation.

Contact / questions :

- David Eray, ministre, chef de la délégation CPLRE (+41 79 315 07 70, david.eray@jura.ch)

Une conférence de presse présentant les conclusions de la délégation aura lieu le 1^{er} avril à 11 h 00 à l'hôtel Hilton d'Ankara (Kavaklıdere, Tahran Cd. No:12, 06700 Çankaya/Ankara). Un communiqué de presse sera publié sur le [site Internet du Congrès](#).

Le [Congrès des pouvoirs locaux et régionaux](#) (CPLRE) est une institution du Conseil de l'Europe chargée de renforcer et promouvoir la démocratie locale et régionale, l'autonomie locale et l'état de droit au sein des 46 États membres (toute l'Europe sauf la Fédération de Russie et la Biélorussie). Les cantons, communes et villes suisses y sont représentés. Le Secrétariat général de la CdC gère le secrétariat de la délégation suisse, qui se compose de six titulaires et de six suppléant-es. La nomination des membres est coordonnée avec les conférences gouvernementales régionales, l'Association des Communes Suisses (ACS) et l'Union des villes suisses (UVS). Le secrétariat assure également le lien avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).